



Paris, le 7 octobre 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Le Groupe CANAL+ et les deux principales organisations de producteurs, l'USPA et le SPFA, sont parvenus à un accord contribuant à la modernisation des relations entre diffuseurs et producteurs souhaitée par les pouvoirs publics.*

*Cet accord novateur permet au Groupe CANAL+ de consolider ses engagements à l'égard de la création audiovisuelle et de la production indépendante au niveau de l'ensemble des chaînes qu'il contrôle (CANAL+ LE BOUQUET, chaînes enfants, fictions et documentaires).*

*Sont concernées les dépenses dans la production indépendante d'œuvres audiovisuelles : animation, documentaire, fiction, spectacle vivant, vidéomusique, et dans les reportages destinés aux magazines d'information.*

*L'accord prévoit une modulation des droits cédés en fonction du genre de programmes et du pourcentage des budgets de production financé par le groupe.*

*Il organise, pour la première fois, la prise en compte de la « télévision de rattrapage », et la libération des droits non linéaires (vidéo à la demande).*

*Cet accord de partenariat industriel s'inscrit dans le prolongement de la politique de création volontariste du Groupe CANAL+ notamment dans la fiction, le documentaire ou l'animation.*

*L'USPA, le SPFA et le Groupe CANAL+ se réjouissent de faire ainsi un premier pas vers la prise en compte des médias du futur, dans le respect des intérêts de chacune des parties, et plus largement de la création audiovisuelle.*

Communication Groupe CANAL+  
Laurence Gallot 01 71 35 02 22  
Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26  
Communication USPA [p.darbaumont@uspa.fr](mailto:p.darbaumont@uspa.fr)  
Communication SPFA  
Stéphane Le Bars 06 60 23 53 96 [spfa@wanadoo.fr](mailto:spfa@wanadoo.fr)